

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 27 - présents : 21 - votants : 24 dont 3 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session <b>ORDINAIRE</b> , à la mairie de FLEAC le <b>lundi 18 mai 2026</b> sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 12/05/2026

**PRESENTS :**

Mmes GINGAST, LAINÉ, CHAUVEAU, AUDRA, BALDÉ, BEL, BULTÉ, BADALIAN, CHEMINADE, JUIN, RANIVOALISON, VASLIN.

MM. LABROUSSE, LOJEWSKI, SOETE, LAGARDE, CHEMIN, GASCHET, GONIN, LANGLOIS, NICOLAS.

**ABSENTS EXCUSES :**

Mmes DESACHY, FAURY.

MM. CALANDRAUD, CHAUVAUD, DUPEYROUX, FREMINET.

**POUVOIRS :** De Mme DESACHY à Mme BEL  
 De M. CHAUVAUD à M. LOJEWSKI  
 De M. CALANDRAUD à Mme JUIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Emilie BADALIAN

Délibération : 2026-05-09

**Rénovation du Château – validation du plan de financement**

*Rapporteur : Patricia LAINÉ*

La Commune de Fléac est propriétaire du Château de Fléac. Ce bâtiment accueille de nombreux événements communaux (concerts, expositions, conférences, événements solidaires...) organisés par la collectivité ou par le tissu associatif.

Le bâtiment est touché par des infiltrations et des fissures, qui le dégradent et compromettent son utilisation, ainsi que la sécurité des personnes.

Après analyse des causes des désordres constatés, il est nécessaire de conduire des travaux de réfection tant de la façade que de la toiture et la zinguerie.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 12 500 € HT (aléas inclus). La somme a été inscrite au BP 2026.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

**AR Prefecture**

016-211601380-20260518-DCM\_202605\_09-DE  
Reçu le 19/05/2026  
Publié le 19/05/2026

Coût total de l'opération HT	12 500,00 €
Subventions mobilisables	
Département – SILE (20 % d'une dépense plafonnée à 70 000 €)	2 500,00 €
Reste à charge de la collectivité (HT)	10 000,00 €
Reste à charge de la collectivité (TTC)	12 500,00 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de suffrages exprimés par 24 voix pour, zéro contre et aucune abstention, DÉCIDE :

- D'APPROUVER le plan de financement ;
- DE SOLLICITER le Département de la Charente au titre du Soutien à l'initiative locale 2026 pour un montant de 2 500,00 € ;
- D'AUTORISER Madame le Maire, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet et à la candidature aux différents cofinancements identifiés.

Fait et délibéré à Fléac le 18 mai 2026,

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Hélène GINGAST

Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le: **19 MAI 2026**

Réception du: **19 MAI 2026**

Mise en ligne: **20 MAI 2026**

Le Maire, Hélène GINGAST



Voie de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département